



Délibération
CADRE DE VIE/BP

Envoyé en préfecture le 30/05/2022
Reçu en préfecture le 30/05/2022
Affiché le 
ID : 017-211704150-20220519-2022_55APL BIO-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 MAI 2022

2022 - 55. ADOPTION DU PLAN DE PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE DU TERRITOIRE SAINTAIS

Président de séance : DRAPRON Bruno, Maire

Etaient présents : 22

DRAPRON Bruno, BARON Thierry, BERDAI Ammar, BUFFET Martine, CALLAUD Philippe, CAMBON Véronique, CHEMINADE Marie-Line, CREACHCADEC Philippe, TOUSSAINT Charlotte, ABELIN-DRAPRON Véronique, AUDOUIN Caroline, CARTIER Nicolas, DAVIET Laurent, DEBORDE Sophie, GUENON Delphine, JEDAT Günter, ROUDIER Jean-Pierre, VIOLLET Céline, MARTIN Didier, MAUDOUX Pierre, BETIZEAU Florence, CATROU Rémy

Excusés ayant donné pouvoir : 10

ARNAUD Dominique à VIOLLET Céline, BENCHIMOL-LAURIBE Renée à MAUDOUX Pierre, CHANTOURY Laurent à BERDAÏ Ammar, DIETZ Pierre à MARTIN Didier, EHLINGER François à CREACHCADEC Philippe, MACHON Jean-Philippe à ROUDIER Jean-Pierre, PARISI Evelyne à CHEMINADE Marie-Line, ROUSSAUD Barbara à BETIZEAU Florence, TERRIEN Joël à DRAPRON Bruno, TORCHUT Véronique à CAMBON Véronique

Absents excusés : 3

CHABOREL Sabrina, DELCROIX Charles, DEREN Dominique

Secrétaire de séance : ABELIN-DRAPRON Véronique

Date de la convocation : 12/05/2022

Date d'affichage : 30 MAI 2022

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29,

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L.411-1 A et suivants,

Vu la Loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages,

Considérant la stratégie de transition écologique de la Ville de Saintes,

Considérant les alertes scientifiques du Museum National d'Histoire Naturelle et de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature sur l'érosion de la biodiversité,



Considérant l'attachement des Saintais au patrimoine de Nature,

Considérant la volonté de la Ville d'être exemplaire et démonstrative,

Considérant que la Ville de Saintes entend pouvoir évaluer le plus objectivement possible son patrimoine de nature et l'impact de ses actions,

Considérant qu'à ces fins, il convient de se doter d'une stratégie spécifique de préservation de la biodiversité,

Considérant que celle-ci sera financée par les budgets thématiques et les recettes que la ville sollicite auprès de ses partenaires,

Après consultation de la Commission « Action et développement durable » en date du jeudi 5 mai 2022,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur l'approbation du présent plan de préservation de la biodiversité du territoire saintais.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité cette proposition.

Pour l'adoption : 32

Contre l'adoption : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Les conclusions du rapport,
mises aux voix, sont adoptées.
Pour extrait conforme,
Le Maire,


Bruno DRAPRON


En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



PLAN BIODIVERSITE SAINTAIS

Direction Cadre de Vie
Benjamin POTEAU

L'Organisation des Nations Unies a proclamé 2010 Année Internationale de la Biodiversité, pour alerter l'opinion publique sur l'état et les conséquences du déclin de la biodiversité dans le monde. 12 années plus tard la situation semble toujours plus que préoccupante.

Consciente des enjeux inhérents à sa préservation, la Ville de Saintes œuvre activement depuis le début de mandat en faveur de la biodiversité dans l'objectif de rendre la ville durable et agréable pour tous. De nombreuses mesures de gestion écologique ont d'ores et déjà été mises en place sur le terrain (pâturage, pratique des fauches exportatrices, maintien des arbres sénescents, valorisation des milieux aquatiques, interventions et aménagements spécifiques en faveur de la biodiversité).

En 2020, la Municipalité a réaffirmé sa politique volontariste en faveur de la protection de la biodiversité en s'inscrivant annuellement au concours Capitale de la biodiversité et dans le cadre du dispositif « Territoire engagé pour la nature ».

Les actions de la ville dans ce domaine ont d'ailleurs été récemment considérées par le jury composé d'experts dans le domaine.

Aujourd'hui, la Ville de Saintes souhaite aller plus loin en proposant un plan d'actions global et cohérent, qui s'articule autour de quatre axes stratégiques.

1- Connaître la biodiversité urbaine à travers un observatoire :

Le but est de caractériser de manière objective l'état de la biodiversité sur le territoire saintais par le biais d'un protocole d'étude permettant le recueil et la valorisation de données ainsi que leur modélisation.

L'état des lieux initial de la biodiversité issu des Atlas de la Biodiversité Communaux doit permettre d'identifier les points forts et points faibles du territoire ainsi que ses potentialités. Ce dispositif de surveillance continu dans le temps doit évaluer l'effet des actions mises en œuvre, tant dans les modes de gestion que dans la remise en place d'un maillage de continuités biologiques à l'échelle du territoire.

Les résultats de cette veille permettront de traduire dans le temps l'évolution de la biodiversité et d'enclencher des études plus spécifiques sur des objets ciblés. Ce diagnostic doit constituer une aide à la décision pour les stratégies en termes d'aménagement.

Objectif 1.1 : Connaître la richesse spécifique du territoire par un suivi approfondi sur quelques sites.

Objectif 1.2 : Définir et caractériser la distribution et l'état des milieux et habitats sur le territoire.



Objectif 1.3 : Identifier les potentialités éco-paysagères du territoire (espaces ressources, corridors biologiques...).

Objectif 1.4 : Evaluer l'impact des pratiques du gestionnaire technique dans ses interventions du quotidien (les aménagements et les techniques de jardinage, les dispositifs mis en place en faveur de la biodiversité tel que les amas de bois, les compostières à feuilles, les toitures végétalisées...).

2- Recréer le lien Homme-Nature à travers un plan éco-citoyen :

L'ensemble de la population doit prendre conscience de la richesse du patrimoine naturel et des menaces qui pèsent sur lui. Communication sur les résultats des inventaires et démarches participatives dans l'accomplissement de ceux-ci sont autant de vecteurs d'appropriation de la problématique par les habitants, dans l'optique d'une action individuelle.

Objectif 2.1: Faire connaître et favoriser la prise de conscience relativement à la richesse et au rôle de la biodiversité urbaine.

Objectif 2.2 : Susciter et accompagner l'action des habitants pour la préservation et la restauration de la biodiversité locale.

Objectif 2.3 : Fédérer et créer un réseau d'acteurs pour investir tous les espaces, publics comme privés.

3- Acquérir une vision prospective en termes d'aménagement pour définir de nouveaux modes opératoires :

La protection de la biodiversité implique sa prise en compte à toutes les échelles, de l'échelle macroscopique à celle du paysage. Préoccupation récente, elle implique une remise en question de l'ensemble des savoir-faire de la collectivité, depuis les gestes techniques du quotidien les plus anodins jusqu'à la planification urbaine et les principes d'aménagement.

Objectif 3.1 : Définir des modes opératoires du gestionnaire technique dans ses interventions du quotidien (gestion différenciée, VRD, éclairage...).

Objectif 3.2 : Définir des prescriptions techniques dans la conception des nouveaux aménagements (espaces verts, infrastructures, superstructures...).

Objectif 3.3 : Définir, créer et conforter les maillages bleu, vert et noir dans un souci environnemental et social.

Objectif 3.4 : Planifier l'aménagement urbain, intégrer au Plan Local d'Urbanisme la richesse « biodiversité ».



4- Un plan recherche sur la biodiversité urbaine pour préparer l'avenir :

La recherche dans le domaine de la biodiversité « urbaine » reste encore insuffisante au regard des enjeux actuels. Les pôles universitaires et scientifiques déclinent des initiatives de recherche mais leurs résultats restent souvent captifs de ces réseaux détenteurs de savoir.

A contrario, la collectivité dispose de compétences, d'outils et de moyens spécifiques de gestion de la ville, mais ne dispose pas de l'assise scientifique pour mener à bien ces projets.

Pour remédier à cela, le Plan Biodiversité poursuit l'objectif du décloisonnement et de la mise en réseau des acteurs.

Objectif 4.1 : Permettre le rapprochement des acteurs par le biais d'études communes pluridisciplinaires (scientifique, sociologique, paysagère).

Objectif 4.2 : Faire de la ville un terrain de recherche identifié en biodiversité urbaine.

Objectif 4.3 : Développer une démarche productive d'accueil de stagiaires missionnés sur des objets d'étude précis dans le cadre de l'activité des services.

5- Un projet qui repose sur la participation et l'évaluation

Il est apparu important, en cette année 2022, de pouvoir dresser un portrait de cette dernière sur la Ville de Saintes. L'Atlas de la Biodiversité Communal doit permettre de caractériser cet état.

La Ville de Saintes a, par le passé, présenté une biodiversité que l'on peut qualifier de riche. Si au regard d'autres territoires la biodiversité saintaise peut paraître riche, le patrimoine n'échappe pas à l'érosion de celle-ci.

Au cours du siècle dernier, celle-ci s'est progressivement dégradée au gré des remobilisations de la trame urbaine, participant ainsi à la destruction et à la fragmentation des espaces de nature. Les choix d'entretien sont également responsables de cette érosion. Ainsi, la gestion trop horticole pratiquée dans les années 80 - 90 - 2000 impacte fortement la biodiversité. Il en résulte que la richesse qui honore notre territoire n'est pas immuable et doit être préservée. A l'image du rôle des genêts, de la loutre, du vison d'Europe, demain martinets et hirondelles puis les espèces les plus ordinaires ne feront plus partie de notre cadre de vie. Si rien n'est fait, le territoire Saintais pourrait connaître un printemps silencieux (« Silent Spring ») comme annoncé par l'écologue américaine Rachel Carson il y a 55 ans.

Grâce à un outil construit sur le principe d'un baromètre, la synthèse des inventaires faunistiques et floristiques a pu être rendue lisible pour le plus grand nombre. Pour ce faire, un balayage successif des grands éléments qui composent la biodiversité saintaise sera réalisé.

L'aire de répartition, l'état de la population et de l'habitat ou les perspectives sont autant de points qui ont été évalués pour chacune des espèces des différents groupes.



La prise en compte grandissante de la biodiversité dans la conduite du territoire commence à porter ses fruits. On constate une inversion de la tendance grâce à certaines initiatives comme les fauches différenciées, la déseutrophisation des sols, la diversification des palettes végétales.

Ces exemples montrent que la collectivité a un rôle à jouer dans la préservation de la biodiversité.

Si la connaissance et la protection des espèces avancent sur le territoire, l'enjeu pour demain réside dans la protection et la reconnexion des habitats par un maillage en articulation des espaces communautaires et régionaux.

Notre territoire, encore préservé mais menacé, peut s'inscrire dans une démarche d'exemplarité ; tant pour ce qu'il donne à voir que pour sa participation au nécessaire changement des mentalités.

Au service de sa stratégie de transition écologique, la commune de Saintes peut devenir une ville qui, tout en répondant à ses besoins classiques de développement, reste au cœur des enjeux du siècle et illustre le paradigme naissant de la ville moderne, la ville durable.